

Paris le 14 janvier 2014

Le directeur général

Circulaire n° 2014-003

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses d'Allocations familiales

Objet : Portail net-particulier.fr

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Le site www.net-particulier.fr a été officiellement ouvert au public lors du salon des services à la personne le 5 décembre 2013.

Il facilite l'accès à l'information des particuliers employeurs et des salariés du secteur des services à la personne dans le cadre de l'emploi direct (garde d'enfants, vie quotidienne, personnes fragiles).

Auparavant, les employeurs et les salariés étaient obligés de consulter plusieurs sites pour avoir des renseignements exhaustifs tout au long des différentes étapes jalonnant leur relation de travail.

Désormais, ils disposent d'un point d'entrée commun rassemblant en un lieu unique l'offre numérique d'informations et de services proposés par les différents acteurs du champ couvert.

Piloté par la direction de la Sécurité sociale (Dss), l'élaboration de ce site s'est faite dans un cadre partenarial associant l'ensemble des acteurs nationaux du secteur des services à la personne¹.

La branche Famille a été étroitement associée à l'élaboration générale de ce portail tant au niveau de sa conception que des contenus éditoriaux tout particulièrement en ce qui concerne l'information relative à l'accueil individuel des jeunes enfants (accueil par un(e) assistant(e) maternel(le) et au domicile des parents).

Des liens sont actifs vers les deux sites de la branche Famille : www.caf.fr et www.mon-enfant.fr.

¹ Il s'agit de l'Acoss, la Cnaf, le centre national Pajemploi, le centre national Cesu, l'Ircem, la Cnavts, la Dgt, la Fepem, la Cnamts, Pôle emploi. Les partenaires sociaux représentatifs du secteur ont été associés dans le cadre d'un comité de suivi dont la dernière réunion s'est tenue début novembre 2013 au cours de laquelle la version finale du site a été présentée.

1. Le portail articule les offres des différents acteurs à partir d'un espace Internet unique

Les informations sont organisées sous forme de parcours selon quatre axes forts : profil, besoin, étapes, accès à des articles thématique renvoyant sur les sites spécialisés pour approfondir les informations, lesquels conservent leur existence propre.

Une logique de service public a servi de fil conducteur pour élaborer le site en retenant les principes fondamentaux suivants :

- neutralité des informations mises en ligne ;
- lisibilité des services proposés ;
- gratuité d'accès aux informations et services proposés ;
- respect des marques et de l'identité de chacun des partenaires ;
- participation active de chaque partenaire à l'alimentation et la maintenance de l'espace.

2. Le portail répond aux besoins des familles et des professionnels ainsi qu'aux acteurs institutionnels

Au service des employeurs et des salariés, ce nouvel outil s'inscrit dans le cadre de l'emploi direct où les attentes et les besoins sont très forts.

Il vise à simplifier et faciliter :

- l'accès à l'information ;
- les démarches en ligne ;
- l'accompagnement des particuliers-employeurs et des salariés.

Il participe ainsi à la professionnalisation du secteur pour renforcer l'attractivité des métiers en direction des salariés.

Au service des acteurs institutionnel, il constitue une plus value incontestable pour mettre en œuvre les orientations de la convention d'objectifs et de gestion signée par la Cnaf avec l'Etat pour la période 2013 à 2017.

A cet effet, je vous invite à intégrer et promouvoir ce portail dans les actions d'information mise en place en direction des familles ayant de jeunes enfants (offres de service naissances notamment).

Vous veillerez également à en faire la promotion auprès des relais d'assistant(e)s maternel(le)s (Ram) car il est un vecteur d'accompagnement pertinent pour les familles à la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Daniel Lenoir